



Viale Stefano Franscini 7  
CH-6500 Bellinzona  
Tél. +41 58 480 68 68  
Fax +41 58 480 68 32  
info@bstger.ch

## Numérotation des affaires du Tribunal pénal fédéral

La numérotation des affaires du Tribunal pénal fédéral répond aux principes suivants:

### Schéma

- ❶ Initiales de l'instance de décision / genre de procédure
- ❷ Année d'ouverture de l'affaire
- ❸ Numérotation continue

BB	.	2020	.	10
CA	.	2020	.	12
SK	.	2020	.	14

❶                      ❷                      ❸

### Initiales de l'instance de décision / genre de procédure (❶)

BB	=	Procédure de plainte	Cour des plaintes
BE	=	Procédure de levée des scellés	Cour des plaintes
BG	=	Procédure en fixation de for	Cour des plaintes
BH	=	Procédure concernant la détention	Cour des plaintes
BP	=	Décision incidente	Cour des plaintes
BV	=	Droit pénal administratif	Cour des plaintes
CA	=	Appel	Cour d'appel
CN	=	Décision incidente	Cour d'appel
CR	=	Révision	Cour d'appel

GG	=	Cour plénière	Cour plénière
GL	=	Commission administrative	Commission administrative
GS	=	Secrétariat général	Secrétariat général
RH	=	Détention en vue d'extradition	Cour des plaintes
RP	=	Décision incidente	Cour des plaintes
RR	=	Entraide judiciaire	Cour des plaintes
SK	=	Cour des affaires pénales (arrêt)	Cour des affaires pénales
SN	=	Décision préjudicielle, incidente ou partielle	Cour des affaires pénales